

« Un juriste et un musicien face au Covid-19. Regards croisés »

« Un juriste et un musicien face au Covid-19. Regards croisés » constitue un double témoignage de ce qu'a engendré le confinement du printemps 2020 pour deux professionnels : un chercheur en droit et un musicien – qui se connaissent depuis plus de dix ans et qui ont même eu l'occasion, dans certaines circonstances, de travailler ensemble à des projets communs. Cette intervention commune et singulière vise à mettre en évidence les difficultés rencontrées par l'un et par l'autre dans leurs activités respectives, mais aussi les points positifs qu'ils en ont pu en retirer d'un point de vue professionnel.

Il est à remarquer que, si les capacités de travail du chercheur ont été fortement limitées durant le confinement en raison de la fermeture des établissements universitaires et des bibliothèques, en revanche, pour le musicien, cette période, vierge de tout concert et évènement culturel, fut l'occasion de se concentrer sur la création musicale. Le chercheur en droit, qui travaille à partir de données extérieures, fut pénalisé dans sa recherche alors que le musicien, dont la création repose sur le seul travail de son esprit, fut a contrario favorisé de ce point de vue. Malgré ce « point positif », il n'en demeure pas moins que le confinement a créé, pour le musicien-interprète comme pour le musicien-enseignant, de nombreuses incertitudes quant à l'avenir lorsqu'on sait ô combien le secteur des activités culturelles fut impacté d'un point de vue économique par la crise sanitaire.